

Comment fonctionne l'IASB ?



GILBERT GÉLARD
Membre de l'IASB

La nouvelle structure de l'IASB renforce l'autonomie et l'indépendance de l'institution internationale qui élabore le futur référentiel comptable unique européen.

LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES sont, depuis avril 2001, élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ¹ composé de 14 membres indépendants, sous le contrôle d'une fondation «IASB Foundation» formée de 19 «trustees».

Ce successeur de l'IASC ² (qui a fonctionné de 1973 à 2000), est désormais indépendant de la profession comptable. Celle-ci avait assuré le fonctionnement et l'essentiel du financement de l'IASC qui, bien qu'autonome, avait une parenté avec l'IFAC ³ (Fédération internationale

des comptables). Cette coupure avec la profession, consentie par les deux parties, consacre le caractère d'ordre public des normes comptables ; elles ne peuvent être l'apanage d'une profession qui serait en quelque sorte juge et partie. Au plan international, elles ne peuvent pas davantage dépendre de l'autorité d'un seul Etat, dans le cadre d'une économie et d'un marché globalisés. Cet Etat et ses entreprises disposeraient, en effet, d'un avantage concurrentiel indu.

L'IASB démarre sous les heureux auspices d'un règlement européen en cours de discussion, qui fera de ses normes

(les IAS ⁴ héritées de l'IASC et les futures IFRS ⁵) le langage comptable commun des sociétés européennes faisant appel public à l'épargne, à partir de 2005.

UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC

La responsabilité de cet organisme privé est donc grande. Il est chargé, en quelque sorte par délégation, d'une tâche d'intérêt public : élaborer les normes européennes servant à établir les états financiers par lesquels les sociétés rendent compte de leur performance aux investisseurs. Dans l'Union européenne, la Commission européenne gardera la haute main, par un processus d'endossement, sur l'acceptation de chaque norme.

Pour rendre ces normes véritablement mondiales, il est nécessaire qu'elles convergent avec celles des principaux pays, et au premier chef celles des Etats-Unis, les US GAAP ⁶ étant les seuls véritables concurrents des normes IAS (récemment renommées IFRS). Plutôt que de gloser sur les mérites des divers systèmes de normalisation, tribulaires et héritiers d'une histoire et d'un environnement juridique et social spécifiques, l'IASB et les principaux normalisateurs nationaux ont choisi de travailler en partenariat afin d'organiser une convergence concrète de leurs normes vers des solutions de haute qualité.

“La convergence avec les normes des pays n'est pas recherchée à tout prix, mais seulement des solutions de haute qualité.”

¹ IASB - International Accounting Standards Board.

² IASC - International Accounting Standards Committee.

³ IFAC - International Federation of Accountants.

⁴ IAS - International Accounting Standards.

⁵ IFRS - International Financial Reporting Standards.

⁶ US GAAP - Principes généralement reconnus aux Etats-Unis, c'est-à-dire normes comptables américaines.

Organisation du dispositif

• La Fondation
L'«IASB Foundation» est formée de 19 trustees indépendants, (six venant d'Amérique du Nord, six Européens, quatre d'Asie Pacifique et trois autres) et présidée par Paul Volcker.
Les *trustees* veillent à la «*Constitution*» (statuts) et sont chargés d'assurer un financement diversifié pour une période suffisamment longue. Ils nomment les membres de l'IASB et du comité d'interprétation des normes. Ils veillent au bon fonctionnement de l'en-

semble, sans interférer dans les questions techniques.

• Le board (IASB)
Les 14 membres, dont 12 à plein temps, sont nommés pour cinq ans, renouvelables une fois, sur des critères techniques. Sept de ces membres (*liaison members*) assurent un rôle auprès des normalisateurs nationaux des pays suivants : Australie, Allemagne, France, Japon, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis.
Le président du *board*, sir David Tweedie, assure

également la direction du secrétariat technique qui comprend deux directeurs et 15 chefs de projet. Le *board* décide souverainement de son programme et vote les normes et les exposés-sondages à la majorité simple (huit voix positives).

• Le Comité d'interprétation
Le SIC¹, bientôt rebaptisé IFRIC², comprend 12 membres votants. Il élabore des interprétations pour assurer une application homogène des normes, y apporter des

précisions et trouver des solutions pratiques conformes au cadre de référence (*framework*). Ces interprétations sont, en dernier ressort, approuvées par le board.

• Le SAC (Standing Advisory Committee) comprend 49 membres et constitue un Conseil régulièrement consulté, formé de personnalités de haut niveau concernées par l'information financière.

¹ SIC - Standing Interpretations Committee.

² IFRIC - International Financial Reporting Interpretations Committee.

DES OBJECTIFS CLAIRS

S'appuyant sur un cadre (*framework*) qui fournit les bases conceptuelles de référence de l'information financière à l'usage des utilisateurs (investisseurs), l'IASB vise à présenter un ensemble cohérent et complet de normes pour l'établissement des états financiers à caractère général des entreprises à but lucratif. Il n'est pas concerné par les comptabilités spéciales et notamment fiscales. Celles-ci dépendent nécessairement de principes de reconnaissance et d'évaluation non permanents dans le temps et dans l'espace et non susceptibles, dans un avenir prévisible, d'une généralisation mondiale.

L'existence d'un cadre conceptuel reconnu et partagé par la plupart des grands pays guide la démarche des normalisateurs. Elle évite que l'on s'arrête à des solutions faciles mais non cohérentes avec les concepts de base (définition des actifs et des passifs, conditions de comptabilisation, modes d'évaluation).

Elle constitue également un appui à la démarche de convergence avec les normes des pays, notamment des Etats-Unis. Dans la mesure où le mê-

me cadre conceptuel est partagé, il devient possible de viser une convergence vers le haut, c'est-à-dire en cohérence avec ce cadre partagé. La convergence, en effet, n'est pas recherchée à tout prix, mais seulement vers des solutions de haute qualité, conduisant à une information financière correcte, complète et transparente, améliorant la pratique existante.

UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT

Pour parvenir à ses objectifs, l'IASB a adopté une politique de partenariat avec les principaux normalisateurs, ceux auprès desquels il dispose d'un «*liaison member*». Les modalités de partenariat entre l'IASB et un autre normalisateur sont variables selon les projets. Elles vont du «projet commun» (*joint project*), où les ressources sont partagées et le calendrier d'examen par les deux *boards* est simultané, jusqu'à des formes moins intégrées de coopération où chaque normalisateur participe à un monitorat du projet. Actuellement trois projets sont en partenariat : «première application du référentiel» (avec

“La politique de «*sunshine*» met les débats sur la place publique et permet de se rendre compte de la réalité des discussions.”

LES NORMES IAS

la France), «regroupement d'entreprises» (avec les États-Unis) et «performance financière» (avec le Royaume-Uni). Le partenariat est un moyen privilégié pour parvenir à converger.

LA PUBLICITÉ DU PROCESSUS

L'IASB ne travaille pas en chambre, et il se nourrit de toutes les influences et réactions du public le plus large. Ses réunions sont publiques ainsi que celles des comités statutaires (le SAC, l'IFRIC) et les réunions périodiques avec les normalisateurs nationaux des pays de liaison. Cette politique, dite de «*sunshine*», met les débats sur la place publique et permet de se rendre compte de la réalité des discussions. Le *board* lui-même se réunit onze fois par an, trois ou quatre jours à chaque fois.

La publicité est renforcée par l'existence d'un site internet qui publie les ordres du jour et la teneur des projets et rend compte des débats après chaque réunion du *board*.

DES ÉTAPES OBLIGÉES

Le public est consulté à toutes les étapes clés du processus. Le premier do-

cument est, soit un document de discussion (*discussion paper*), soit un exposé de principes (*statement of principles*) qui organise un vaste débat sur les approches et les options possibles. Un groupe de travail spécifique est ensuite créé pour bâtir un exposé-sondage (*exposure draft*) voté par le *board* à la majorité simple, et diffusé au public pour une période de six mois en général, afin que chacun puisse exprimer, par écrit, ses vues sur le document qui a vocation à devenir une norme. Plusieurs centaines de réponses sont ainsi reçues.

A l'issue de cette période d'exposé, le *board* analyse les commentaires et décide de la marche à suivre : amendements éventuels pour obtenir une norme définitive, votés à la majorité, ou parfois mise en sommeil ou retrait du projet.

Enfin, la transparence va se trouver renforcée par la publication obligatoire d'une «base des conclusions» auxquelles le *board* est parvenu, et des raisons qui ont conduit les membres du *board* ayant voté contre le texte (*dissenters*) à s'y opposer. Ces opposants déclinent d'ailleurs leur identité. ■